Le journal des chantiers

Juin 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

La Haute-Savoie compte environ 300 églises dont 16, construites après 1905, sont à la charge des paroisses du diocèse d'Annecy. A ces églises s'ajoutent divers bâtiments (salles paroissiales, locaux d'aumônerie, ...) permettant d'accueillir du public, ainsi que des logements pour les prêtres. Ce patrimoine immobilier, dédié à la mission de l'Église, est une richesse, puisqu'il permet les rencontres et les activités paroissiales. Il nécessite bien sûr d'être entretenu, que ce soit pour mener à bien les rénovations nécessaires, l'embellir, ou encore se mettre en conformité avec la règlementation. Ces travaux et chantiers nécessitent d'importantes ressources financières que le budget d'une paroisse ne peut bien souvent pas absorber facilement. C'est la raison pour laquelle il est fait appel à la générosité des paroissiens afin de permettre d'engager les dépenses nécessaires.

Ce Journal des chantiers vous donne quelques exemples de ce qui a été entrepris en 2024-25 et annonce de futurs chantiers pour les années à venir.

Rappelons que chaque décision d'engagement de travaux de rénovation respecte un processus spécifique, afin qu'elle soit prise collégialement. Il revient en premier lieu à l'Equipe d'Animation Pastorale, d'en apprécier l'utilité pastorale, puis au Conseil des affaires économiques de la paroisse d'étudier le projet et d'en évaluer le coût. En fonction du montant des travaux, le dossier est présenté au Conseil diocésain des affaires économiques, voire au collège des consulteurs. Ce n'est qu'après un avis favorable qu'un appel aux dons pourra être lancé auprès des paroissiens, en lien avec le service de l'économat du diocèse, notamment pour veiller au cadre légal et à la destination finale de la collecte.

Je remercie vivement les donateurs, sensibles à la valorisation d'un patrimoine auxquels ils sont très attachés et qui soutiennent avec générosité les chantiers. Grâce à vous, l'Église catholique en Haute-Savoie entretient ses bâtiments au service d'une foi vivante et proche des hommes !

Raphaël de Rugy, économe diocésain

NOUVELLE SONO

Église Saint-Maurice – Annecy

Paroisse Sainte-Jeanne de Chantal

La Parole de Dieu est vivante : elle fortifie, libère et relève les cœurs. Encore faut-il qu'elle puisse rejoindre déjà les oreilles ! Or, dans l'église Saint-Maurice, une forte résonance perturbe les liturgies et conduit la paroisse à devoir s'équiper d'une sono adaptée à la complexité du lieu. Un budget de 100 000 € est à prévoir, comprenant les études acoustiques, l'achat du matériel ainsi que les travaux d'installation. S'il est intégralement abondé, le surplus sera affecté à des travaux identiques dans les autres églises de la paroisse Sainte-Jeanne de Chantal.

Budget : 100 000 €.
Montant collecté au 31/05 : 12 530 €

Soutenir le projet

Travaux de l'église Sainte-Bernadette et des salles paroissiales
Annecy - Paroisse Le Christ Ressuscité

Construite en béton, bois et verre par les architectes Fay et Novarina en 1967, l'église Sainte-Bernadette à Annecy surprend par sa modernité et le contraste entre ses lignes droites et la forme arrondie du clocher. En 1973, des salles paroissiales complètent l'ensemble. Près de 50 ans après, les toitures de l'église et des salles ont vieilli, entrainant notamment des fuites. Conçus à l'époque d'une énergie bon marché, il faut aujourd'hui améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments, repenser le chauffage pour être, selon Laudato si', plus respectueux de la planète. Les travaux ont débuté en avril 2024 et devraient être achevés en 2026.

Le budget de ces importants travaux s'élève à **2,5 millions d'euros**. Un prêt de 2,1 millions € sur 35 ans a été accordé par le diocèse d'Annecy et un appel à la participation des paroissiens et des entreprises a été lancé en juin 2024 par le biais d'une souscription d'un montant de 400 000 €. Le projet bénéficiera également d'aides pour la transition écologique.

Réfection des 2 000 m² de toiture de l'église Sainte Bernadette (isolation, étanchéité, couverture, ...)

Rénovation des salles paroissiales (toitures, isolation, réfection intérieure, ...)

Amélioration de l'efficacité énergétique de l'église et des salles paroissiales, afin de réduire la consommation d'énergie

Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église

Production de chaleur par un système de géothermie et distribution sur tout le site, y compris pour la maison paroissiale

Montant collecté au 31/05 : 129 250 €

Soutenir le projet

Rénovation du presbytère de Vongy
Thonon - Paroisse Saint-François en Chablais

Le budget de cette rénovation s'est élevé à 280 000 €. Il a été financé grâce à un legs, effectué par un fidèle en faveur de la paroisse.

Le quartier de Vongy, à Thonon, est bien connu pour l'église Notre-Dame du Léman, construite par l'architecte Novarina au milieu des années 30. A l'arrière, un ancien presbytère, construit par ce même architecte dans les années 60, avait un grand besoin de modernisation : son surnom de "maison des courants d'air" laisse deviner le budget considérable englouti dans le chauffage de l'appartement de l'étage, occupé par cinq Soeurs Salésiennes Missionnaires de Marie Immaculée.

Une réflexion approfondie a été menée autour de cette grande bâtisse, pour définir un projet qui réponde aux besoins d'aujourd'hui, tout en offrant des possibilités d'adaptation à long terme. Un gros travail d'isolation a été réalisé, les huisseries et fenêtres changées, l'antique chaudière au fuel remplacée par une chaudière au GNL. A l'étage, deux appartements destinés à être loués ont été aménagés et le rez-de-chaussée a été reconfiguré pour accueillir la communauté des sœurs. Le rez-de-jardin offre une salle de réunion et le sous-sol permettra de remiser le matériel des groupes scouts qui campent sur le grand terrain.

Changement du mobilier liturgique de l'église Saint-Martin
Poisy - Paroisse Saint-Luc entre Fier et Mandallaz

Le 4 mai 2025, Mgr Yves Le Saux a célébré la messe de consécration du nouveau mobilier liturgique de l'église de Poisy, un grand moment pour la vie de la paroisse et de la commune. Cette messe a constitué l'aboutissement d'un projet qui a débuté en 2021, porté par de nombreux acteurs. Un réaménagement du mobilier liturgique du chœur était nécessaire afin de s'ajuster à la signification des célébrations et de rendre visible l'unité de l'ensemble. C'est l'artiste William Laperrière, sculpteur sur bois à Epagny, qui a été retenu pour créer ce mobilier. Il lui a été demandé de s'inspirer de la vie de saint Martin.

Le financement de cette réalisation, d'un montant de 90 000 € environ, est assuré conjointement par l'Association Catholique de Poisy, la souscription ouverte par la paroisse, le diocèse d'Annecy (don de 5 000 €), ainsi que grâce à la participation de la mairie à des prestations selon la règle propriétaire / affectataire qui régit les édifices cultuels en France depuis la loi de 1905.

Montant collecté au 31/05 : 17 065 €

Soutenir le projet

Rénovation de la statue Notre Dame de l'Assomption
Samoëns - Paroisse Bienheureux Ponce en Faucigny

Fin 2024, la communauté catholique de Samoëns a entrepris de faire rénover la statue de la Vierge Marie à laquelle elle est très attachée. En effet, c'est devant cette statue que fidèles et gens de passage qui entrent dans l'église, prennent un temps de prière pour se confier ainsi que les membres de leur famille, à Marie.

Réalisée en bois sculpté, dorée et polychrome, elle date du XVIIe siècle. La rénovation a été confiée à un atelier annécien.

Le budget de 3 900 € a été financé par une souscription lancée auprès des paroissiens.

CHANTIERS DE MISE AUX NORMES PMR

La législation française impose aux établissements recevant du public (ERP) d'être accessibles aux personnes en situation de handicap, que l'on parle de handicap moteur ou de déficience visuelle. Le diocèse d'Annecy, qui est propriétaire d'une centaine d'ERP (églises construites après 1905, maisons paroissiales, presbytères, locaux divers...), se met progressivement en ordre de marche pour se conformer à cette obligation citoyenne et fraternelle. Le coût global de cette mise aux normes a été estimé à 1,2 million d'euros et est à la charge des paroisses.

D'autres projets qui ont été menés à bien en 2024-2025 :

Rénovation du dernier étage de l'évêché

Restauration du chemin de croix réalisé par l'artiste Georges Gimel en 1956 pour l'église Saint-Jean Baptiste de Megève

Reconstruction d'une chapelle sur le plateau de Solaison (consacrée le 12 juillet 2025)

"Préserver et restaurer le patrimoine religieux dont nous sommes les héritiers, c'est contribuer à nourrir la dimension transcendante qui habite tout homme".

Mgr Yves Le Saux,
évêque d'Annecy

Les projets à venir :

D'importants projets de rénovation

- La nouvelle maison paroissiale d'Abondance (paroisse Saint-Maurice en Vallée d'Abondance)
- L'aménagement du sanctuaire diocésain de la Bénite Fontaine
- La restructuration du presbytère de l'église Saint-Joseph des Fins, à Annecy
- La réhabilitation de la Maison Notre Dame de Liesse, à Annecy

Des mises aux normes

- Poursuite des travaux dans les ERP
- Église Notre Dame de Toute Grâce, au Plateau d'Assy

Comment soutenir spécifiquement un des projets du diocèse ?

En faisant un don

- Aux souscriptions ouvertes pour financer les projets
- Au Denier de l'Église

don.diocese-annecy.fr

Votre don est déductible : Si vous êtes imposable, vous avez la possibilité de déduire de votre impôt sur le revenu 66% du montant de votre don (dans la limite de 20% de votre revenu imposable). Par exemple, un don de 100€ vous revient à 34 € seulement après déduction fiscale.

Pour tout renseignement ou demande d'informations, contactez le service Denier : 04 50 52 37 18 ou denier@diocese-annecy.fr

En faisant un legs, une donation, en souscrivant une assurance-vie au profit de l'Église :

Le LEGS donne la possibilité de transmettre par testament tout ou partie de vos biens à l'Association Diocésaine d'Annecy après votre décès ou celui de votre conjoint survivant.

LA DONATION se fait de votre vivant et doit faire l'objet d'un acte notarié. Elle vous permet de transmettre également une somme d'argent, un bien mobilier ou un bien immobilier à l'Association Diocésaine d'Annecy.

L'ASSURANCE-VIE est un contrat d'épargne qui vous permet de reverser un capital ou une rente au diocèse si vous l'avez déclaré comme bénéficiaire.

Pour tout renseignement ou demande d'informations, contactez le service Legs : 04 50 52 37 28 ou legs@diocese-annecy.fr